

Référentiels des politiques publiques qui conditionnent l'évolution et le développement de l'université au Québec (1960–2025)

Jean Bernatchez

Université du Québec à Rimouski

RÉSUMÉ

L'université au Québec évolue et se développe en continue, considérant les enjeux et les défis qui se dessinent au fil du temps. Entre 1960 et 2025, elle est marquée par une multitude de transformations propulsées par de profonds changements. Quelles sont les idées qui conditionnent ces transformations? L'approche cognitive et normative d'analyse des politiques publiques permet de répondre à cette question parce qu'elle insiste sur la dimension des idées traduite avec le concept de « référentiel ». Entre 1960 et 1981, l'État-providence favorise la préservation à l'université du référentiel de la République de la science. À partir de 1981, l'État-facilitateur incite au déploiement du référentiel de l'Économie du savoir. Depuis 2008, le référentiel de l'Efficacité globale caractérise l'université québécoise, considérant la dématérialisation de l'action publique et la remise en question de la capacité des États de réguler les secteurs grâce à des politiques nationales.

ABSTRACT

Universities in Quebec are constantly evolving and developing in response to the issues and challenges that arise over time. Between 1960 and 2025, they underwent a multitude of transformations drove by profound changes. What ideas are driving these transformations? The cognitive and normative approach to public policy analysis provides answers to this question because it emphasizes the dimension of ideas, as reflected in the concept of a “reference framework.” Between 1960 and 1981, the welfare state promoted the preservation of the Republic of Science reference framework at universities. From 1981 onwards, the facilitator state encouraged the deployment of the Knowledge Economy reference framework. Since 2008, the Global Efficiency reference framework has characterized Quebec universities, given the dematerialization of public policy and the questioning of the ability of states to regulate sectors through national policies.

Introduction

Comme toute organisation ou institution sociale, l'université est appelée à se transformer continuellement, considérant les nouveaux enjeux et défis qui se dessinent au fil du temps. Le scientifique en chef du Québec, Rémi Quirion, soutient que « l'université se révèle finalement à l'image des savoirs qui y circulent : en constant renouvellement »¹. C'est ce qui justifie son initiative, en 2021, d'amorcer avec les acteurs de l'enseignement supérieur un dialogue sur l'université québécoise du futur. Cet événement a conduit à la rédaction d'un rapport assorti de douze recommandations pour baliser son avenir².

En 2025, les membres du Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur l'enseignement supérieur (LIREs) publient un ouvrage synthèse sur les enjeux et les défis de l'université au Québec³. Cette somme de 925 pages⁴, rédigée par 58 chercheurs de disciplines et de domaines de recherche variés, regroupe 30 chapitres organisés selon une logique de systémique sociale : ils portent sur les finalités, les activités, les acteurs, les environnements et l'évolution dans le temps du « système » universitaire québécois. Il ressort de cette analyse que l'université au Québec est marquée par une multitude de transformations propulsées par de profonds changements sociétaux; par de nouveaux besoins d'apprentissage liés à une volonté accrue de développement des compétences professionnelles; par des recherches davantage orientées vers la résolution de problèmes plutôt que vers le développement des savoirs; et par une injonction, pour l'université, de contribuer davantage au développement socioéconomique de la société d'accueil.

Qu'est-ce qui explique ces transformations? Quelles sont les idées qui conditionnent les changements paradigmatiques qui se déploient dans l'université québécoise depuis 1960 jusqu'à 2025? Un changement est dit paradigmatique lorsqu'il implique une transformation radicale de la manière de comprendre et d'expliquer un phénomène. Parce qu'elle insiste sur la dimension des idées, une dimension traduite avec la notion de « référentiel », l'approche cognitive et normative d'analyse des politiques publiques permet de répondre à ces questions.

Une politique publique est un programme d'action fondé sur des idées. Deux dimensions sont ainsi mobilisées dans l'analyse d'une politique : les actions et les idées. Ces deux dimensions sont complémentaires, mais les analystes des politiques privilégient, dans leurs travaux, l'une ou l'autre de ces dimensions car des théories distinctes caractérisent les approches actionnelles et les approches idéelles⁵. Les approches actionnelles portent sur la dynamique des acteurs, sur leurs caractéristiques et sur les stratégies qu'ils mobilisent pour affirmer leurs valeurs et pour promouvoir leurs intérêts⁶. Nous privilégions plutôt ici la dimension idéelle car ce sont les idées sous-jacentes aux transformations de l'université québécoise qui nous intéressent d'emblée.

L'approche cognitive et normative d'analyse des politiques publiques est une approche idéelle selon laquelle les politiques sont considérées comme le fruit d'interactions sociales qui donnent lieu à la production d'idées, de représentations et de valeurs communes. Cette *vision du monde* n'est pas un consensus, mais un espace de

sens où se cristallisent les accords et les différends entre les acteurs⁷. Le concept de référentiel est le vecteur de cette approche. Un référentiel articule quatre niveaux de perception du monde : 1) les valeurs (les principes fondamentaux qui orientent l'action, par exemple l'utilitarisme); 2) les normes (ce qui doit être visé, par exemple la performance); 3) les algorithmes (les formules conditionnelles qui énoncent une corrélation entre deux phénomènes, par exemple l'instrumentalisation du savoir au service de l'économie); et 4) les images (qui sont les symboles des valeurs et des normes, par exemple l'image du *professeur-chercheur* comme agent socioéconomique expert). Ces référentiels émergent et s'imposent grâce aux récits de politiques publiques qui formalisent en un discours cohérent les valeurs, les normes, les algorithmes et les images. La construction de ces récits et leur diffusion permettent en retour d'examiner de quelles façons les acteurs universitaires (administrateurs, chercheurs, professeurs, étudiants) y réagissent, s'y adaptent, les endossent ou parfois les subvertissent.

Entre 1960 et 1981 au Québec, l'État-providence favorise la préservation à l'université du référentiel de la République de la science, un concept d'abord évoqué par l'épistémologue Michael Polanyi⁸ : une *main invisible*⁹ guide la coordination des activités de chaque universitaire par ajustements mutuels. À partir de 1981, l'État-facilitateur incite au déploiement du référentiel de l'Économie du savoir¹⁰ qui repose sur la production, sur la diffusion et sur l'utilisation du savoir dans une perspective de croissance économique¹¹. Depuis 2008, le référentiel de l'Efficacité globale¹² caractérise l'université québécoise, considérant la dématérialisation de l'action publique et la remise en question de la capacité des États de réguler les secteurs grâce à des politiques.

Notre intention dans cet article est d'analyser les trois référentiels des politiques publiques, qui conditionnent l'évolution et le développement de l'université au Québec depuis 1960, moment où l'État commence à intervenir activement dans le secteur de l'enseignement supérieur, jusqu'en 2025. Dans le contexte de nos travaux, l'analyse documentaire, l'enquête et l'observation participante sont mobilisées¹³. Nous dressons d'abord un état des lieux dans le monde et au Québec. Nous présentons ensuite sous forme de récits de politiques publiques¹⁴ les trois référentiels repérés : celui de la République de la science (1960–1981), de l'Économie du savoir (1981–2008) et de l'Efficacité globale (à partir de 2008). En conclusion, nous rappelons les principaux éléments de notre étude, nous précisons ses limites et nous évoquons les recherches susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension du phénomène.

État des lieux dans le monde et au Québec

Il est souvent question de la particularité du modèle universitaire québécois, mais force est de constater que le Québec déroge peu aux grandes périodisations et transitions repérées ailleurs dans le monde. La récession économique de 1981 et la crise financière de 2008 sont des événements de rupture, qui contribuent à marquer symboliquement la fin d'une période et le début d'une autre, dans le monde et au Québec.

Le philosophe Paul Ricoeur pose le problème de la périodisation et retient les concepts d'*époque* et de *structure* d'abord définis par l'historien Krzysztof Pomian¹⁵.

Une rupture permet de distinguer une époque d'une autre, mais elle s'approfondit avec la notion de structure : « [o]n appelle d'ailleurs *révolution* une rupture qui apparaît si considérable qu'elle implique non pas un changement dans la structure mais un changement de structure, un changement de paradigme »¹⁶. Le référentiel de politiques publiques est considéré comme un paradigme sociétal. Des chercheurs et des intellectuels émettent des hypothèses sur la périodisation des politiques publiques de l'université dans le monde et au Québec.

Dans un contexte mondial, la Commission européenne propose un nouveau paradigme appelé *société / innovation*. Les théoriciens de la Commission relèvent deux périodes associées à des référentiels bien circonscrits¹⁷. Le couple *défense / science* caractérise la première période (1950–1970). Cette *vision du monde* est développée par l'ingénieur Vannevar Bush¹⁸ qui milite pour l'orientation des fonds publics vers l'enseignement et la recherche universitaires afin d'assurer la capacité des États à relever les défis géostratégiques. L'évaluation par les pairs, peu fréquente avant la seconde moitié du 20^e siècle, se généralise¹⁹. Le binôme *industrie / technologie* inspire la deuxième période (1970–1995). L'OCDE en est la promotrice. La crise du pétrole, le développement industriel et celui des technologies de la communication en sont les facteurs déterminants. Les nouvelles politiques visent le développement de la compétitivité des États. Le couple *société / innovation* (à partir de 1995) annonce des politiques à dominante liée au développement durable. La globalisation²⁰, l'appauvrissement des États et la méfiance à l'endroit des institutions du savoir et de la science justifient le déploiement d'un nouveau référentiel. L'évaluation des réalisations universitaires selon des considérations variées (qualité scientifique, pertinence socioéconomique, efficacité organisationnelle) devient la norme. Le modèle ne vise pas à décrire la situation observée, mais à prescrire une situation souhaitée, faisant ainsi office de prophétie autoréalisatrice puisqu'inspirant les politiques de la science des pays industrialisés.

Au Québec, le sociologue Fernand Dumont²¹ observe que la culture du système socio-scientifique québécois se transforme en *politique* à partir des années 1960. La fin du régime duplessiste marque une rupture, quoique le changement s'opère graduellement. Le sociologue Guy Rocher²² y va de son côté de quelques intuitions. Le règne de la République de la science aurait duré jusqu'aux années 1970, suivi d'une période qu'il désigne sous le nom d'étatisation. L'efficacité caractérise la troisième période, suivie de celle de la remise en question de l'État-providence. Nous partageons en outre le point de vue d'Yves Gingras et de ses collègues²³ qui estiment que la période comprise entre 1945 et 1970 correspond à l'idée d'une République de la science. Des politiques plus interventionnistes émergent à partir des années 1970. La récession économique de 1981 consacre l'urgence de procéder à un virage technologique qui détrône la science au profit de la technoscience, avec une affirmation de la finalité du développement économique. Une orientation vers l'innovation s'ajoute à ce virage au tournant des années 1990. Le philosophe Pierre Lucier distingue pour sa part la période des grandes ingénieries (1960–1980), celle des grands réalignements économiques et idéologiques (1980–2000) et celle du Nouveau management public²⁴ (à partir de 2000).

Rappelons-le : notre intention est d'analyser les référentiels des politiques publiques qui conditionnent l'évolution et le développement de l'université au Québec depuis 1960 jusqu'en 2025. L'évolution, c'est le passage graduel d'un système depuis un état vers un autre état. Le concept de développement a une connotation positive : il implique que ce passage tend vers un état amélioré²⁵. Le concept de développement est cependant orienté, d'un point de vue idéologique. La finalité du développement, l'état « amélioré » du système est conditionné par une *vision du monde* qui repose sur certaines valeurs qui ne sont pas nécessairement partagées par tous les acteurs d'un secteur.

Le référentiel de la République de la science (1960–1981)

La Révolution tranquille est le vecteur de l'environnement sociopolitique de la période. Elle marque le déploiement de l'État-providence. Il existe différents types d'État-providence. Le modèle québécois est modéré puisqu'il s'inscrit à la jonction du modèle faible ou libéral (Grande-Bretagne, Australie) et du modèle fort ou social-démocrate (Suède, Danemark).²⁶

Les chapitres du Rapport Parent²⁷ portant sur l'enseignement supérieur constituent un cadre normatif et un plan d'action qui permettent de fonder un système universitaire public, démocratique et accessible. La place accordée à l'université représente un dixième des 650 recommandations du rapport. Ces recommandations ne sont pas toutes mises en œuvre. Par exemple, la proposition d'une différenciation des universités sur la base d'une concentration des études de cycles supérieurs et de la recherche dans les universités de Montréal, Laval et McGill n'est pas retenue. Les intentions des commissaires traduisent, en outre, un fort désir de régulation gouvernementale du système universitaire. Cette volonté ne s'actualise pas pour deux raisons : trop de chantiers en éducation mobilisent l'action du gouvernement, aussi il doit se concentrer sur la réorganisation du réseau scolaire et sur la création des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps); la volonté de régulation gouvernementale se heurte à la résistance des universitaires qui adhèrent massivement au référentiel de la République de la science.

Au cours de cette période, en effet, les universités disposent d'un haut degré d'autonomie. Le polymathe²⁸ Michael Polanyi définit ainsi cette conception : « la poursuite de la science par des initiatives indépendantes et coordonnées assure l'organisation la plus efficace possible du progrès scientifique; [...] toute autorité qui entreprendrait de diriger le travail du scientifique de manière centralisée mettrait le progrès de la science à l'arrêt [notre traduction] »²⁹. C'est ce qu'il appelle la République de la science. Il existe néanmoins une autorité en son sein : « certains membres éminents de la profession dominent par rapport à d'autres d'un rang moins élevé. Mais l'autorité de l'opinion scientifique reste mutuelle; elle est établie entre les scientifiques [notre traduction] »³⁰. Le mérite est lié à la valeur scientifique des travaux. L'évaluation par des pairs, sur la base de la qualité, conditionne l'attribution du capital symbolique. Il existe un lien entre cette conception et le concept de champ scientifique défini par le sociologue Pierre Bourdieu : « l'activité scientifique possède un degré d'autonomie

relativement élevé puisque les connaissances requises pour participer à la discipline constituent un obstacle important à l'entrée »³¹.

Sur le plan de l'enseignement, le premier mouvement est celui de la *réorganisation* du système, qui manque de cohérence. De multiples voies d'accès aux universités sont possibles. Les programmes universitaires ne sont pas bien définis ni harmonisés³². Il y a aussi la volonté de créer des programmes de cycles supérieurs. Le contentieux avec le gouvernement fédéral sur le financement des universités³³, entretenu par Maurice Duplessis, est réglé après son décès en 1959, aussi il est *désormais*³⁴ possible d'obtenir les ressources pour relever ces défis. Le ministère de l'Éducation (MEQ) et le Conseil supérieur de l'éducation sont créés en 1964. La Direction de l'enseignement supérieur du MEQ a pour mandat de répondre aux besoins des universités. Des enveloppes budgétaires sont destinées à résorber les déficits des universités, afin de garantir leur développement.

De 1970 à 1981, un deuxième mouvement, celui de la *consolidation* du système, est observé. Le gouvernement libéral de Robert Bourassa (1970–1976) est pragmatique. En enseignement supérieur, il s'efforce de compléter l'implantation du réseau des cégeps, de planifier son développement et d'établir des liens avec le réseau universitaire. Le Conseil des universités, institué en 1968, lance au cours des années 1970 l'opération *Objectifs généraux de l'enseignement supérieur* qui jette les bases de la consolidation et de la planification du système : « l'université doit être accessible et ses programmes [*sic*] tendre vers une plus grande spécialisation. La pédagogie doit être valorisée et la recherche, être considérée comme un instrument de formation »³⁵. Le Conseil prône l'idée d'un réseau décentralisé où chaque université met en œuvre sa propre planification stratégique. Le premier mandat du gouvernement péquiste de René Lévesque (1976–1981) implique que le MEQ soit intégré à un superministère du Développement culturel. Le gouvernement crée la Commission d'étude sur les universités pour définir les indicateurs permettant d'assurer le suivi des actions. Les missions de l'université sont hiérarchisées : la formation et la recherche sont les missions fondamentales et le service à la collectivité s'inscrit dans leur prolongement.

Sur le plan de la recherche, la volonté de l'État de réguler le secteur est constante. Cependant, la tradition d'autonomie universitaire bien ancrée et une culture forte de la communauté universitaire constituent deux obstacles à cet idéal régulateur. Les politiques publiques visent à créer de l'ordre. Or, cet ordre n'est pas défini. Le Québec n'a ni priorités de recherche, ni politique des universités. Les industriels devinent le potentiel de l'université, mais, méfiante à leur endroit, la communauté des professeurs affirme que « le corps professoral doit être protégé contre toute ingérence, que celles-ci viennent des services d'administration de l'État, des hommes politiques, des hommes d'affaires »³⁶, ce que disait déjà le Rapport Parent en mettant en garde contre les pressions extérieures sur l'université. La communauté universitaire est, en outre, favorable à l'idée d'un financement public accru de la recherche, ce qui se traduit par la création du programme *Formation des chercheurs et action concertée* (FCAC) en 1969, précurseur des Fonds de recherche du Québec³⁷. Une rupture est cependant observée à partir de 1981, attribuable à la récession économique qui favorise la transition vers le référentiel de l'Économie du savoir.

Le référentiel de l'Économie du savoir (1981–2008)

La récession économique de 1981 est le vecteur de l'environnement sociopolitique de la période. À ce moment, « l'économie québécoise, à l'instar de l'économie mondiale, est soumise à une inflation galopante et à un fort taux de chômage. Le ralentissement atteint son sommet en 1982, année pendant laquelle le Québec subit la plus forte diminution de son PIB depuis la crise des années 1930 »³⁸. Sur le plan mondial, les années 1980 annoncent le basculement du paradigme keynésien vers le paradigme monétariste. Se renforce alors le mouvement de globalisation associé au néolibéralisme³⁹. Cette crise est vécue durement par les universités, qui doivent réduire massivement les dépenses pour pallier la diminution des subventions gouvernementales.

Cette situation amène, en 1981, le ministre de l'Éducation péquiste Camille Laurin à amorcer une démarche en vue d'élaborer une première politique des universités, un projet qui ne voit le jour qu'en 2000. Son discours à l'Université de Montréal⁴⁰ est ponctué du mot crise : crise de l'économie, crise de l'énergie, crise du partage des pouvoirs, crise des valeurs, crise des identités et crise de civilisation. Le second mandat du gouvernement du Parti Québécois (1981–1985) consacre la mise au rancard de son option sociale-démocrate, ce qui se traduit notamment par de dures confrontations avec les milieux syndicaux. Sa politique scientifique de type universitaire, le *Livre blanc* de 1980, est remplacée en 1982 par une politique scientifique de type économique, *Le Virage technologique*⁴¹. Ce virage se transforme en 1988, avec le gouvernement libéral de Robert Bourassa (1985–1994), en un *Défi technologique*⁴² campant la démarche dans une stratégie orientée vers l'entreprise privée. Ce gouvernement propose un net réaligement des politiques inspiré par le monétarisme : ne revient à l'État que ce que le secteur privé ne peut faire aussi bien. Se déploie aussi le Nouveau management public, calque du modèle de gestion privée qui remplace le mode de gestion bureaucratique. Signe de cette transformation, les universités embauchent de plus en plus de gestionnaires à la tête de leur institution. C'est notamment le cas à l'Université de Montréal, où Gilles Cloutier, ancien vice-président d'Hydro-Québec, devient recteur (1985–1993).

La formalisation du concept d'économie du savoir apparaît au cours des années 1990. Des chercheurs⁴³ attribuent la maternité de cette formalisation théorique à la consultante canadienne Nuala Beck avec son livre de 1992 intitulé *Shifting Gears: Thriving in the New Economy*. La critique de l'ouvrage⁴⁴ met en évidence son objectif de promouvoir sa firme privée, et non de créer une théorie cohérente. Le politologue Benoît Godin⁴⁵ observe que la notion d'économie du savoir demeure floue jusqu'à ce que les économistes Dominique Foray et Bengt-Åke Lundvall proposent leur modèle à l'OCDE. Le texte fondateur a pour titre *L'économie fondée sur le savoir*⁴⁶. Plusieurs économistes proposent leur propre interprétation de ce qu'est l'économie du savoir, mais la version retenue par l'OCDE est mâtinée de la posture sociale-démocrate des deux auteurs. Leur modèle des systèmes d'innovation est connu comme étant l'*Aalborg-version*⁴⁷, du nom de l'université d'attache de Lundvall. Ce modèle est suffisamment nuancé sur le plan politique pour faire consensus auprès des médiateurs⁴⁸ des politiques publiques.

Les économies fondées sur le savoir reposent sur la production, sur la diffusion et sur l'utilisation du savoir. Le savoir est un facteur déterminant de la croissance économique et du capital humain. Ce capital s'acquiert par l'éducation, se préserve par la formation tout au long de la vie et apporte des dividendes qui se mesurent par la croissance économique. Le marché commande une hausse du nombre de travailleurs hautement qualifiés. Le développement continu de leurs compétences est requis puisque celles-ci deviennent obsolètes en raison de l'accélération de l'innovation technique⁴⁹. Les investissements dans la formation et la recherche universitaires sont alors fondamentaux, pour autant qu'ils permettent le développement de compétences utiles au marché du travail et qu'ils favorisent la création de produits et services issus d'une recherche *contextualisée*, c'est-à-dire une recherche instrumentalisée à d'autres fins que celle du développement du savoir.

Le mouvement observé dans le système universitaire québécois au cours de la période 1981–2008 est celui de son *adaptation* aux normes du nouveau référentiel. Pour rendre les politiques conformes à ces normes, il faut comparer et évaluer les pratiques : c'est la fonction des indicateurs de l'enseignement supérieur de l'OCDE. Ils engendrent les palmarès des universités. Les indicateurs sont utilisés aussi dans le contexte de la planification stratégique des universités et ils favorisent l'uniformisation des pratiques selon le modèle des grandes universités en tête des palmarès. L'Europe avec le Processus de Bologne⁵⁰, mais aussi d'autres espaces régionaux adhèrent à un même système de reconnaissance des diplômes. Cette uniformisation favorise la mobilité internationale. L'internationalisation des universités fait référence à la dynamique par laquelle une composante internationale, interculturelle ou planétaire est intégrée dans les programmes, dans les activités de recherche ou dans les structures organisationnelles. Cela implique la définition de normes d'assurance de la qualité qui permettent d'assurer la qualité des programmes, des établissements et des systèmes de formation⁵¹. Ces normes sont souvent dictées par des organismes extérieurs à l'université, notamment les ordres professionnels avec leurs référentiels de compétences⁵².

Sur le plan de l'enseignement, les années 1980 sont marquées par l'opération du Conseil des universités de produire des études sectorielles, à savoir des analyses exhaustives, secteur par secteur, de l'état de la formation et de la recherche universitaires. « Ces études ont été un apport extrêmement précieux dans le processus de planification institutionnelle parce qu'elles permirent à chaque établissement de porter un jugement sur la place qu'il occupait alors dans le système et d'éclairer ainsi ses choix stratégiques »⁵³. Au début des années 1990, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) prend le relais du Conseil des universités, aboli en 1993, notamment avec la mise en œuvre d'une politique cadre d'évaluation périodique des programmes existants (évalués tous les dix ans) et d'une politique d'évaluation des projets de nouveaux programmes. De nombreux critères servent à évaluer la qualité, la pertinence et l'efficacité des programmes. Sur le plan de la qualité, les taux de diplomation et les ressources du programme sont analysés. Sur le plan de la pertinence, les critères se définissent en termes d'opportunité scientifique (par rapport aux progrès du champ d'étude), d'opportunité socioéconomique

(par rapport aux besoins du marché de l'emploi), d'opportunité systémique (par rapport aux programmes comparables) et d'opportunité institutionnelle (par rapport aux priorités de l'établissement). Sur le plan de l'efficacité, la CREPUQ analyse la complémentarité des programmes dans une perspective de rationalisation⁵⁴. Toutes les universités doivent se conformer à ces règles et cela a un effet structurant sur le contenu des programmes : un programme de qualité est nécessairement un programme pertinent sur le plan socioéconomique, aussi cela engendre un mouvement marqué de professionnalisation de l'ensemble des programmes universitaires au Québec.

En 1995, les États généraux sur l'éducation dressent l'état des lieux à tous les ordres d'enseignement. Le rapport mentionne que l'offre des programmes universitaires manque de cohérence et qu'il faut la rationaliser. Ce mandat est confié à la CREPUQ. Le MEQ rappelle que l'accès au système ne suffit plus et qu'il faut favoriser la réussite du plus grand nombre. Une cible est établie à 30 pour cent de la population de jeunes Québécois titulaires d'un baccalauréat à l'horizon 2010⁵⁵. En 2000, le ministre péquiste de l'Éducation François Legault publie la première politique québécoise des universités. Elle propose trois orientations : l'accès aux études universitaires, la performance des universités et la réponse aux besoins de la société. La tentative de rendre une partie du financement universitaire conditionnelle à l'atteinte de cibles, via les contrats de performance, ne dure que le temps d'un cycle de trois ans⁵⁶. En 2003, le Parti Libéral de Jean Charest forme le nouveau gouvernement. Via une commission parlementaire, 30 recommandations sont formulées concernant les enjeux de qualité (formation, liberté académique et autonomie institutionnelle), d'accessibilité (aide financière et droits de scolarité) et de gestion (diversité des universités et gouvernance). Il ressort de cet exercice que le système souffre d'un sous-financement attribué à la politique des droits de scolarité. Une tentative pour réduire de 30 pour cent l'enveloppe des bourses étudiantes soulève un tollé chez les étudiants qui adoptent lors de cette lutte de 2005 le symbole du carré rouge, repris en 2012 dans le contexte du *Printemps érable*. Les étudiants n'en sont pas à leurs premières armes contre la mise en œuvre de ces politiques : en 2002, ils manifestent en masse contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) au Sommet des Amériques de Québec⁵⁷.

Sur le plan de la recherche, le *Bayh-Dole Act* de 1980 aux États-Unis accorde aux universités la propriété intellectuelle des découvertes issues de la recherche, ce qui leur permet de les commercialiser. Cette option se généralise sous l'impulsion de nombreux documents normatifs de l'OCDE qui orientent les politiques scientifiques nationales. Cette option prend une place considérable au Québec. La science est un champ de compétence partagé entre le provincial et le fédéral et la capacité de dépenser du fédéral est grande. Sa stratégie *InnovAction* de 1987 s'appuie sur les alliances universités-entreprises.

Le Conseil de la science et de la technologie du Québec publie en 1993 *Urgence technologie*, qui marque l'impératif de miser sur la technologie afin de relever le défi de la compétitivité économique⁵⁸. Le Conseil fonde ses espoirs sur la recherche orientée. McKinsey est une firme privée de consultants et son rapport de 1998 recommande de soutenir la création de sociétés de valorisation commerciale de la recherche

universitaire, ce qui conduit à la création de Valorisation Recherche Québec doté d'un budget initial de 100 millions \$. Cela favorise l'essor des Bureaux de liaison entreprises-universités, relais institutionnels des universités vers les entreprises⁵⁹. La tendance à la valorisation commerciale de la recherche universitaire est lourde au point où un rapport du Conseil consultatif fédéral des sciences et de la technologie propose, en 1999, de rendre les subventions des conseils fédéraux conditionnelles à la reconnaissance par les universités d'une quatrième mission, l'innovation. Le porteur de ce rapport est Pierre Fortier, autrefois ministre délégué à la Privatisation (1985–1989) dans le cabinet de Robert Bourassa. En 1999 également, un rapport provincial propose des modalités opératoires et invite les universités à revoir leurs codes d'éthique en fonction de l'institutionnalisation de leurs activités entrepreneuriales. La *Politique québécoise de la science et de l'innovation* (PQSI) de 2001⁶⁰, pilotée par le sous-ministre Camille Limoges, historien et coauteur de *The New Production of Knowledge*, vient consacrer cette intention.

Au tournant du XXI^e siècle, l'opération de planification stratégique des universités devient obligatoire pour obtenir un financement dans le cadre des programmes milliardaires de la Fondation canadienne pour l'innovation, soutenant les infrastructures de recherche universitaires, et des Chaires de recherche, visant à attirer les chercheurs les plus prometteurs. Les plans stratégiques des universités doivent être rendus publics⁶¹. Leur élaboration commande des choix institutionnels guidés par le contexte.

Sur le plan de la recherche, le contexte est conditionné par différentes théories normatives (notamment celles des systèmes d'innovation et de la Triple Hélice⁶²), mais la plus structurante est la théorie du Mode 2 développée dans *The New Production of Knowledge*. Elle suggère qu'un nouveau mode de production du savoir émerge (Mode 2) et se distingue du mode traditionnel (Mode 1). Le Mode 2 est fondé sur la finalité de résolution de problèmes plutôt que sur celle d'avancement des connaissances. La fonction de l'université est orientée vers le développement économique, la recherche *contextualisée* en constitue le vecteur et les universités doivent amener les valeurs du transfert de technologie vers le centre de leurs activités. Dans le domaine des humanités, il est question de mobilisation des connaissances, promue par les organismes subventionnaires et suggérant cette même démarche d'instrumentalisation du savoir issu de la recherche⁶³.

Sur le plan de l'équité, la planification stratégique des universités conduit à des choix qui s'avèrent porteurs, d'un point de vue institutionnel, mais ségrégatifs, d'un point de vue individuel. La définition d'axes d'excellence impose d'investir des ressources importantes dans un nombre limité de secteurs. Certains y trouvent leur profit, d'autres se retrouvent à la marge. La liberté académique est plutôt respectée dans le contexte des universités québécoises, aussi les professeurs sont en droit de réaliser les recherches de leur choix. Cependant, ce faisant, ils ont peu accès aux ressources financières institutionnelles orientées vers les recherches inscrites dans le cadre des axes d'excellence et à celles des organismes de financement dans le cadre de leurs programmes de recherche orientée. L'évaluation des projets de recherche se fait toujours selon des critères de qualité scientifique, mais se superposent à ceux-ci des critères de pertinence socioéconomique (par rapport aux besoins de la société), de pertinence

institutionnelle (par rapport aux choix stratégiques de l'université) et d'efficacité organisationnelle (une recherche inscrite dans un axe d'excellence est réputée être plus efficace quant au rapport coûts-bénéfices)⁶⁴.

L'historien Peter Scott⁶⁵ dégage l'impact de l'économie du savoir sur la formation et la recherche universitaires et observe que les changements sont sans précédent alors que des disciplines nouvelles apparaissent. L'enseignement devient apprentissage avec la professionnalisation de la formation, la recherche devient *contextualisée*, le consumérisme impose que les professeurs se transforment en experts et les étudiants, en clients. Cela réduit la capacité des universités de maintenir une distance critique et de respecter leurs codes d'éthique. Cela explique l'émergence d'un nouveau référentiel à partir de la crise financière mondiale de 2008.

Le référentiel de l'Efficacité globale (à partir de 2008)

La crise financière de 2008 est le vecteur de l'environnement sociopolitique de la période. Les facteurs qui occasionnent cette crise sont multiples et ses conséquences se traduisent par d'importantes dépréciations d'actifs, par la faillite d'établissements financiers et celle de millions d'individus. Pour éviter la faillite du système bancaire, les pouvoirs publics soutiennent massivement les banques. Cette crise n'affecte pas les fondements du néolibéralisme, mais elle renforce l'incertitude des populations et stimule la perte de confiance en leurs institutions, notamment les universités. Le contexte est alors favorable aux mouvements populistes, aux théories du complot et à la migration citoyenne vers les partis aux extrêmes de l'échiquier politique. Edgar Morin⁶⁶ énonce, dans cette perspective, le concept de *polycrise*, soit un ensemble complexe de plusieurs crises interdépendantes. Quelles sont les causes de cette perte de sens? Les philosophes mettent en évidence la fin des métarécits (religion, science et idéologies) et l'impossibilité de les remplacer par un projet collectif.

Il est difficile d'établir les contours du référentiel émergent car il faudrait pour cela disposer d'un recul suffisant. Cependant, Pierre Muller⁶⁷, qui reprend la trame de ses recherches, observe le dépassement de l'État-providence puis de l'État-facilitateur vers un État qui n'est plus en mesure de donner du sens à ses actions, d'assurer la cohérence entre le global et le sectoriel. Il évoque les effets délétères de l'accélération de la financiarisation de l'économie, de l'interconnexion numérique, de la crise écologique. Il observe une déssectorisation de « problèmes de plus en plus globaux et de plus en plus complexes parce que de plus en plus intersectoriels »⁶⁸. Pierre Muller annonce l'émergence d'un nouveau référentiel, celui de l'Efficacité globale : dans un monde globalisé, l'État veut être efficace, mais sans pour cela se fonder sur un projet cohérent.

Dans ce contexte, le mouvement qui se dessine à l'université est celui de l'*accommodation* du système aux pressions du dehors. Prenons en exemple le cas des politiques de l'éthique en recherche et celui de la liberté académique. Observant des problèmes quant à l'éthique de la recherche universitaire, attribuables à la concurrence entre les chercheurs dans un contexte d'économie du savoir, les trois conseils subventionnaires fédéraux publient un énoncé de politique qui définit les normes réglementant la

recherche universitaire avec des sujets humains. Ainsi, les conseils ne subventionnent, à partir de 2001, que les seuls chercheurs et établissements capables de démontrer que les projets de recherche qu'ils réalisent sont conformes aux exigences de la politique. L'énoncé définit les fonctions des comités institutionnels d'éthique en recherche et les exigences liées au consentement libre et éclairé des sujets. Il précise la notion de conflit d'intérêt. En procédant ainsi, le Canada opte pour une réglementation bureaucratifiée de l'éthique de la recherche universitaire alors que d'autres pays font le choix de l'autorégulation de la communauté scientifique⁶⁹.

De façon paradoxale, les comités d'éthique scrutent des projets qui sollicitent la contribution de sujets humains dans une perspective qui s'inscrit souvent en deçà du risque minimal (éthique des moyens), mais ils évacuent de leur mandat ceux conduisant, par exemple, à la recherche militaire (éthique des fins). La recherche universitaire avec potentiel militaire contribue aussi à la ségrégation des personnes dans les universités avec le programme fédéral des marchandises contrôlées. Pour une université, cela implique l'interdiction pour certains de ses chercheurs, considérant leur pays d'origine, de participer à des recherches sensibles du point de vue de la sécurité nationale. Sur cette base, certains sont même exclus des laboratoires universitaires. D'une intention noble (se préoccuper davantage d'éthique de la recherche), la prise en charge bureaucratique de l'enjeu conduit à cette situation paradoxale : l'éthique en recherche est gérée en se concentrant sur les moyens, mais en évacuant les fins⁷⁰.

Il existe de nombreux cas d'atteinte à la liberté académique. Ils sont souvent liés à la contrainte « de ne pas révéler », par exemple de ne pas pouvoir faire état publiquement d'un fait scientifique avéré, mais dérangeant pour le commanditaire, comme dans l'affaire Olivieri impliquant une chercheuse de l'Université de Toronto en relation contractuelle avec une firme privée⁷¹. Ces cas peuvent aussi être liés à la contrainte « de devoir faire », comme dans l'affaire Maillé où la chercheuse de l'Université du Québec à Montréal se voit contrainte par les tribunaux de divulguer ses données de recherche en dépit d'un protocole éthique qui l'interdit⁷². De plus en plus, ces cas sont aussi liés à la contrainte « de ne pas dire » comme dans l'affaire Lieutenant-Duval, avec la mention du mot en *n* en contexte pédagogique par une personne chargée de cours de l'Université d'Ottawa⁷³.

Ayant aussi un impact sur la liberté académique, l'évaluation et l'agrément des programmes constituent un premier enjeu lié à la dimension *formation* de la tâche professorale. Il s'inscrit dans le contexte du mouvement de professionnalisation de la formation. La recherche orientée et les clauses restrictives liées à certains octrois affectent la liberté académique et constituent un deuxième enjeu associé, cette fois, à la dimension *recherche* de la tâche professorale. Il s'inscrit dans le contexte du mouvement d'instrumentalisation de la recherche. La culture de l'annulation (*cancel culture*) constitue un troisième enjeu. Elle consiste à dénoncer, à interdire, voire à ostraciser des individus, des groupes ou des institutions responsables de propos ou d'agissements inadmissibles selon le registre de valeurs des personnes qui dénoncent⁷⁴.

Si les forces du marché sont le vecteur des problèmes associés à la liberté académique au tournant des années 2000, à partir des années 2010, les différentes formes de décolonisation de l'université font la manchette, traduites notamment dans la culture

de l'annulation apparue à l'aube du 21^e siècle. L'État québécois gère ce problème avec un arsenal bureaucratique institué en vertu de la *Loi sur la liberté académique en milieu universitaire* de 2022. Depuis 2017, toutes les universités qui reçoivent des fonds du programme des Chaires de recherche du Canada sont tenues de produire un plan d'action en matière d'équité, diversité et inclusion (EDI)⁷⁵. L'action n'exige pas pour autant la conviction : les universités obéissent à l'injonction grâce à une gestion technocratique des enjeux d'EDI. Paradoxalement, se posent aussi des problèmes sur le plan de l'équité : que penser des postes de professeurs réservés aux personnes issues de la diversité afin de rencontrer les cibles institutionnelles en matière d'EDI?⁷⁶

Conclusion

Notre contribution se présente comme une synthèse qui mobilise le savoir produit dans le contexte de plusieurs chantiers de recherche portant sur des aspects généraux ou spécifiques de l'évolution et du développement de l'université au Québec. Notre posture est inspirée de la méthode de complexité d'Edgar Morin⁷⁷, de ce qu'il nomme la sociologie du présent qui, « analysant dans le contemporain l'histoire en train de se faire, étudie les mécanismes d'évolution »⁷⁸. La sociologie du présent s'intéresse aux événements et aux crises, les crises étant associées à des événements de rupture qui marquent la fin d'un cycle d'action publique et le début d'un autre.

L'analyse des politiques publiques est un champ d'études qui s'intéresse à des phénomènes de toutes natures. Nous nous intéressons aux politiques publiques de l'enseignement supérieur. Une politique publique est un programme d'action fondé sur des idées. Deux dimensions sont donc considérées dans leur analyse, celle des idées et celle des actions. Ces dimensions sont complémentaires, mais il est habituel de privilégier l'une par rapport à l'autre, car des théories distinctes caractérisent les approches actionnelles et les approches idéelles. Nous privilégions la dimension idéelle en mobilisant l'approche cognitive et normative d'analyse des politiques. Le concept de référentiel est central dans cette approche, qui considère les politiques comme le résultat d'interactions sociales qui donnent lieu à la production d'idées, de représentations et de valeurs communes. Cette *vision du monde*, appelée référentiel, n'est pas un consensus, mais un espace de sens où se cristallisent les accords et les différends entre les acteurs⁷⁹.

Notre intention était d'analyser les référentiels des politiques publiques qui conditionnent l'évolution et le développement de l'université au Québec entre 1960 et 2025. Entre 1960 et 1981, l'État-providence favorise la préservation à l'université du référentiel de la République de la science évoqué par l'image d'une main invisible qui guide la coordination des activités de chaque universitaire par ajustements mutuels. À partir de 1981, l'État-facilitateur incite au déploiement du référentiel de l'Économie du savoir qui repose sur la production, sur la diffusion et sur l'utilisation du savoir dans une perspective de croissance économique. Depuis 2008, le référentiel de l'Efficacité globale caractérise l'université québécoise, considérant la dématérialisation de l'action publique et la remise en question de la capacité des États de réguler les secteurs grâce à des politiques nationales.

Une telle démarche de synthèse doit cependant être couplée avec des études empiriques sur des aspects plus précis du phénomène, selon des perspectives disciplinaires bien appuyées. En termes d'enjeux et de défis liés à l'évolution et au développement de l'université au Québec, l'essor de l'intelligence artificielle générative, les considérations environnementales, la montée de l'autoritarisme et les vagues migratoires sont des phénomènes qui devront être davantage étudiés.

Notes

- 1 Rémi Quirion, « Une université ancrée dans la réalité », dans Olivier Bégin-Caouette et al., *L'université au Québec. Enjeux et défis* (Érudit, 2025) : xvii.
- 2 Fonds de recherche du Québec, *L'université québécoise du futur. Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations* (Gouvernement du Québec, 2021).
- 3 Olivier Bégin-Caouette et al., *L'université au Québec. Enjeux et défis* (Érudit, 2025), <https://www.erudit.org/fr/livres/lires/luniversite-au-quebec/>.
- 4 Christian Blanchette, « Une somme remarquable sur l'université québécoise », *University Affairs—Affaires universitaires*, 22 septembre 2025, <https://www.affairesuniversitaires.ca/opinion-fr/une-somme-remarquable-sur-luniversite-quebecoise/>.
- 5 Jacques de Maillard et Daniel Kübler, *Analyser les politiques publiques* (PEG, 2015).
- 6 Pour une analyse des politiques publiques de l'université québécoise fondée sur les actions (insistant sur la dynamique des acteurs et des activités), il est possible de se référer aux chapitres 4 à 12 de l'ouvrage *L'université au Québec. Enjeux et défis*.
- 7 Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique* 50, n° 2 (2000) : 189–207.
- 8 Michael Polanyi, « The Republic of Science: Its Political and Economic Theory », *Minerva* 1, n° 1 (1962) : 54–73.
- 9 Il s'agit d'une analogie avec la *main invisible* d'Adam Smith qui évoque l'idée que l'ensemble des actions individuelles contribue à la constitution d'un bien commun.
- 10 OCDE, *L'économie fondée sur le savoir* (OCDE, 1996).
- 11 Gary S. Becker, *Human Capital* (New York: Columbia University Press, 1964).
- 12 Pierre Muller, *La société de l'efficacité globale* (Paris : Presses universitaires de France, 2015).
- 13 Nous travaillons à l'étude des politiques publiques de l'université au Québec depuis 25 ans dans le cadre de plusieurs chantiers de recherche, notamment une thèse de doctorat puis des projets de recherche soutenus financièrement par le CRSH et le FRQSC. Notre article est une synthèse qui mobilise le savoir produit dans ces chantiers et diffusé dans de nombreuses publications et communications antérieures.
- 14 Claudio Radaelli, « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de science politique* 50, n° 2 (2000) : 255–275.
- 15 Krzysztof Pomian, *L'ordre du temps* (Gallimard, 1984).
- 16 Paul Ricoeur, « Le passé avait un futur », dans Edgar Morin dir., *Relier les connaissances : le défi du XXI^e siècle* (Seuil, 1999), 299.
- 17 D'après les travaux de Michael Crow et Christopher Freeman.
- 18 On attribue à Vannevar Bush l'idée de l'hypertexte, celle de la première politique scientifique et la création en 1950 de l'agence gouvernementale des États-Unis de soutien à la recherche, dont il est le premier directeur.
- 19 L'évaluation par des pairs est peu fréquente avant la seconde moitié du 20^e siècle. L'article d'Albert Einstein publié en 1905, préfigurant la théorie de la relativité générale, n'a pas été soumis à l'évaluation par des pairs car, s'il l'avait été, il aurait été refusé parce qu'il remettait en question les conceptions sur lesquelles la physique était fondée.

- 20 « La mondialisation fait référence à l'avènement du Monde, comme espace, comme société, et comme échelle pertinente d'analyse [...]. La globalisation est également un récit de la mise en relation des lieux du monde, à travers le rayonnement des métropoles, la généralisation mondiale du néolibéralisme, la financiarisation de l'économie-monde, et la connexion instantanée des acteurs du capitalisme. » Cynthia Ghorra-Gobin, « Notion en débat : mondialisation et globalisation », *Géoconfluences* (2017), <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/mondialisation-globalisation>.
- 21 Fernand Dumont, Préface, dans Raymond Duchesne, *La science et le pouvoir au Québec* (Éditeur officiel, 1978), ix–xiv.
- 22 Guy Rocher, Avant-propos, dans Pierrette Mulazzi, *L'argent et le savoir : enquête sur la recherche universitaire* (Hurtubise HMH, 1998), 13–18.
- 23 Yves Gingras, Benoît Godin, et Michel Trépanier, « La place des universités dans les politiques scientifiques et technologiques canadiennes et québécoises », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand, dir., *L'État québécois et les universités. Acteurs et enjeux* (PUQ, 1999) : 69–99.
- 24 Le Nouveau management public est un mode de gestion publique qui s'oppose au modèle bureaucratique traditionnel et dont les modalités s'apparentent à la gestion du secteur privé.
- 25 Institut de la statistique du Québec, *Population et composantes de l'accroissement démographique 2001–2025*, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/population-composantes-accroissement-demographique-trimestre-quebec>.
- 26 Louis Côté, « De l'État minimal à l'État subsidiaire », *Télescope* 10, n° 2 (2003) : 2–6.
- 27 Tous les volumes du Rapport Parent sont accessibles sur le site des classiques des sciences sociales, https://classiques.uqam.ca/contemporains/quebec_commission_parent/commission_parent.html.
- 28 La polymathie est la connaissance approfondie d'un grand nombre de sujets. Sur le plan politique, Polanyi est un ultralibéral, membre fondateur en 1947 de la Société du Mont-Pèlerin, un groupe d'influence qui conteste le keynésianisme. Le modèle de la République de la science traduit une *vision du monde* dans laquelle l'interventionnisme d'État mène aux dérives totalitaires.
- 29 Polanyi, « The Republic of Science », 56.
- 30 Polanyi, « The Republic of Science », 72.
- 31 Yves Gingras et al., « La place des universités », 70–71.
- 32 Daniel Poitras et Micheline Cambron, *L'Université de Montréal. Une histoire urbaine et internationale* (PUM, 2023).
- 33 Jules Racine St-Jacques et Martin Maltais, « Faire l'économie du savoir. Usages et représentations du financement public des universités du Québec, de l'après-guerre à la Révolution tranquille (1950–1968) », *Globe* 17, n° 2 (2014) : 117–142.
- 34 La formule *Désormais...* attribuée au premier ministre Paul Sauvé est d'abord associée au dossier du financement universitaire. Alexandre Turgeon, « Et si Paul Sauvé n'avait jamais prononcé le «Désormais...»? », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 67, n° 1 (2013) : 47.
- 35 Jean Bernatchez, « L'évolution du système de formation dans les universités au Québec depuis la Révolution tranquille : une perspective politique », dans Pierre Doray et Claude Lessard, dir., *50 ans d'éducation au Québec* (PUQ, 2016) : 130.
- 36 Association des professeurs de l'Université Laval, *Mémoire à la Commission Parent* (Université Laval, 1962), 5.
- 37 Frances Anderson, Olga Berseneff et Paul Dufour, « Le développement des conseils de recherche provinciaux : quelques problématiques historiographiques », dans Richard A. Jarell et James P. Hull, dir., *Science, Technology and Medicine in Canada's Past* (The Scientific Press, 1991), 129–146.

- 38 Diane-Gabrielle Tremblay et Vincent Van Schendel, *Économie du Québec et ses régions* (Télé-université, 1991), 32.
- 39 Theodore Levitt, The Globalization of Markets, *Harvard Business Review* (May–June 1982) : 92–102.
- 40 Camille Laurin, *Vers une politique des universités*, discours à l'Université de Montréal (3 février 1981).
- 41 Ministère d'État au Développement économique du Québec, *Le virage technologique. Bâtir le Québec phase 2* (MEDE, 1982).
- 42 Robert Bourassa, *Le Défi technologique* (Québec Amérique, 1985).
- 43 David Wolfe et Meric Gertler, *Innovation and Social Learning: Institutional Adaptation in an Era of Technological Change* (Macmillan Palgrave, 2002).
- 44 Barbara Lenex McLellan, Nuala Beck, « Shifting Gears: Thriving in the New Economy », *Canadian Book Review Annual Online* (1992), <https://cbra.library.utoronto.ca/items/show/12297>.
- 45 Benoît Godin, « The Knowledge-Based Economy: Conceptual Framework or Buzzword? » *Journal of Technology Transfer* 31 (2006) : 17–30.
- 46 OCDE, *L'économie fondée sur le savoir* (Paris : OCDE, 1996).
- 47 Lundvall est un économiste hétérodoxe. Les orthodoxes adhèrent à la théorie néoclassique relevant de la microéconomie. Les hétérodoxes font valoir différentes positions dont le dénominateur commun est qu'elles s'opposent à la théorie néoclassique. *L'Aalborg-version* privilégie la dimension historique et la perspective holistique.
- 48 Selon l'approche cognitive et normative d'analyse des politiques, les médiateurs sont les agents qui font le lien entre ces deux espaces d'idées et d'actions : le global et le sectoriel.
- 49 Hartmut Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps* (La Découverte, 2013).
- 50 Le Processus de Bologne est un mécanisme qui renforce la cohérence des systèmes universitaires européens, amorcé en 1998 et finalisé en 2010, et qui regroupe 48 États.
- 51 Conseil supérieur de l'éducation, *L'assurance qualité à l'enseignement universitaire* (CSE, 2012), 7.
- 52 Le référentiel de compétences professionnelles est un document qui regroupe l'ensemble des compétences requises pour pratiquer un emploi ou pour exercer une profession.
- 53 Conseil des universités, *Rapport final* (Conseil des universités, 1993), 34.
- 54 Jean Bernatchez, « Référentiels et dynamiques des politiques d'assurance qualité de l'enseignement universitaire au Québec », dans Catherine Fallon et Bruno Leclercq, dir., *Leurres de la qualité dans l'enseignement supérieur : variations internationales sur un thème ambigu* (Academia, 2014), 259–273.
- 55 Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2021, chez les 25 à 34 ans, 29,3 pour cent des hommes et 42 pour cent des femmes du Québec détiennent un grade universitaire.
- 56 Jean Bernatchez, « L'expérience québécoise de la conclusion de contrats de performance entre l'État et les universités », *Sciences de la société* 58 (2003) : 152–169.
- 57 Arnaud Theurillat-Cloutier, *Printemps de force. Une histoire engagée du mouvement étudiant au Québec (1958–2013)* (Lux Éditeur, 2017).
- 58 Conseil de la science et de la technologie, *Urgence Technologie. Pour un Québec audacieux, compétitif et prospère* (CST, 1993).
- 59 Maxime Colleret, *La fonction sociale des universités selon le patronat québécois (1949–2012)*, (Mémoire de maîtrise, UQAM, 2020).
- 60 Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, *Politique québécoise de la science et de l'innovation. Savoir changer le monde* (MRST, 2001).
- 61 Gouvernement du Canada, *Chaires de recherche du Canada. Guide du programme* (Gouvernement du Canada, 2001).

- 62 La théorie des systèmes d'innovation relève de la systémique et de l'institutionnalisme. Lundvall est l'un des chercheurs les plus influents utilisant cette approche. La théorie de la Triple Hélice postule que l'évolution des systèmes d'innovation se reflète par divers arrangements institutionnels qui déterminent la nature des relations entre l'État, les entreprises et les universités. Leydesdorff en est le promoteur le plus reconnu.
- 63 Jean Bernatchez, « Référentiels et dynamiques des politiques publiques de l'organisation de la recherche universitaire au Québec » Thèse de doctorat, Université Laval, 2009.
- 64 Jean Bernatchez, « Référentiels et dynamiques des politiques publiques ».
- 65 Peter Scott, *L'éthique dans et pour l'enseignement supérieur* (UNESCO, 2004).
- 66 Edgar Morin et Anne-Brigitte Kern, *Terre-Patrie* (Seuil, 1993).
- 67 Pierre Muller, *La société de l'efficacité globale*.
- 68 Pierre Muller, *La société de l'efficacité globale*, 103.
- 69 Instituts de recherche en santé, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (IRSC, CRSNG, CRSH, 1998, avec les modifications de 2000, 2002 et 2005).
- 70 Jean Bernatchez, « Référentiels et dynamiques des politiques publiques ».
- 71 Nancy Olivieri, « Patients' health or company profits? The commercialization of academic research », *Science and Engineering Ethics* 9, n° 1 (2003), 29–41.
- 72 Marie-Ève Maillé, *L'affaire Maillé : l'éthique de la recherche devant les tribunaux* (Écosociété, 2018).
- 73 Anne Gilbert, Maxime Prévost et Geneviève Tellier, *Libertés malmenées. Chronique d'une année trouble à l'Université d'Ottawa* (Leméac, 2022).
- 74 Jean Bernatchez, « Professionnalisation de la formation et contextualisation de la recherche : une analyse des politiques publiques de l'enseignement supérieur au Québec », dans Ahmed Ghouati, dir., *Professionnalisation des formations, employabilité et insertion des diplômés* (Presses universitaires Blaise Pascal, 2019) : 157–173.
- 75 Gabrielle Audet-Michaud, « Entre progrès et controverse : l'évolution de l'ÉDI dans l'enseignement supérieur », *Le Franco*, 30 mars 2024, [en ligne], <https://lefranco.ab.ca/education/2024/03/30/entre-progres-et-controverse-levolution-de-ledi-dans-lenseignement-superieur/>.
- 76 Jean Bernatchez et Olivier Lemieux, « La liberté académique universitaire : analyse politique du phénomène », dans Olivier Bégin-Caouette et al., dir., *L'université au Québec : enjeux et défis* (Érudit, 2025), 392–427.
- 77 Edgar Morin, *La Méthode* (Seuil, 1977 à 2004).
- 78 Bernard Paillard, « La sociologie du présent », *Communications* 82 (2008) : 25.
- 79 Pierre Muller, *Les politiques publiques* (PUF, 2006).